

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 avril 2016 à 17 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 7 Présents : 7 Absents : 0 Votants : 7

Procuration :

Date de convocation : 4 avril 2016

Présents : Jean BIASSON - Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Nicole ROCHE – Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ – Patricia VALCKE

Absent : -----

Procuration : -----

Secrétaire de séance : Gilberte Girard

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 17 h 00.

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 26.02.2016

Le compte-rendu de la réunion du 26 février 2016 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame Le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2) **Prise de décision sur la dissolution ou non du budget C.C.A.S.**

La loi NOTRe prévoyant la possibilité de dissoudre le budget annexe du C.C.A.S, le receveur sollicite l'intention de la commune sur le maintien ou non de ce budget annexe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le maintien du budget C.C.A.S.

VOTE : 6 pour / 1 abstention (Patricia Valcke)

3) **Vote des taux d'imposition 2016**

Madame le Maire, après avoir fait état des taux d'imposition de la 4C, revus à la hausse (augmentation moyenne pour le contribuable estimée de 20.00 € à 40.00 €, mais dépendante de la valeur locative des loyers), propose de reconduire les taux communaux inchangés depuis 2007 soit :

Taxe Habitation = 0,42 % Taxe Foncière = 36,88 % Taxe Foncier Non Bâti = 4,2 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le maintien des taux d'imposition de 2015 par 6 voix

Mme Valcke se prononçant pour la baisse des taux d'imposition.

4) **Vote des comptes de gestion (Chaufferie – Commerce – Commune)**

5) **Vote des comptes administratifs (Chaufferie – Commerce – Commune)**

Budgets annexes : Chaufferie – Commerce – C.C.A.S.

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2015 et fait constater la concordance entre les chiffres des Comptes de Gestion (du percepteur) et ceux des Comptes Administratifs des budgets annexes.

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Chaufferie	38 870.35 €	41 589.06 €	33 928.87 €	9 096.26 €
Commerce	4 586.60 €	8 141.16 €	7 752.95 €	4 253.37 €
C.C.A.S.	4 958.32 €	3 869.91 €		

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame Le Maire et des comptes de gestion du receveur, le conseil municipal,

APPROUVE les comptes de gestion des budgets annexes (Madame le Maire prenant part au vote)

VOTE - Chaufferie au bois : 7 pour

VOTE - Commerce multiservices : 7 pour

APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexes (Madame le Maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle),

VOTE - Chaufferie au bois : 6 pour

VOTE - Commerce multiservices : 6 pour

Budget principal :

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Réalisé 2015	793 630.52 €	444 824.62 €	260 056.41 €	189 508.17 €
Excédent de fct 2014	119 475.38 €			
Déficit d'investi. 2014			- 78 464.67 €	
Excédent de 2015	348 805.90 €		70 548.24 €	
	468 281.28 €		- 7 916.43 €	
Résultat de clôture 2015	460 364.85 €			

Madame le Maire prenant part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal

VOTE : 7 pour

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif du budget principal

VOTE : 5 pour / 1 abstention (Patricia Valcke)

6) Affectation des résultats (Commune)

Madame Nicole Roche présente l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget principal : un excédent de fonctionnement de 468 281.28 € est constaté ; un déficit d'investissement de 7 916.43 € est à retirer de cet excédent, ce qui amène un excédent total de clôture de 460 364.85 €

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2015, Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015 pour :

Le budget Commune :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE REPORTER :

- la somme de 460 364.85 € en recettes à la section fonctionnement afin de l'utiliser en fonction des besoins de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement
- la somme de 7 916.43 € en dépenses à la section d'investissement (report obligatoire du solde du déficit 2014).

7) Vote des budgets primitifs

- Budget primitif Chaufferie Bois

Mme Nicole Roche détaille :

- les dépenses de fonctionnement concernant les charges à caractère général (à noter pas de dépenses de fuel en 2015) : entretien et réparation de la chaudière, maintenance, dotations aux amortissements (1^{ère} année d'amortissement des biens en 2014) pour un montant de 49 364.04 €
- les dépenses d'investissement : en 2015, achat d'un convoyeur (gros aspirateur à copeaux) ; en 2016, amélioration du réseau de chaleur du presbytère en prévision.
- les recettes de fonctionnement : vente de produits finis (factures chauffage), subvention d'exploitation (de la commune à la chaufferie pour couvrir les opérations d'amortissement), reversée en recettes d'investissement, d'un montant de 49 364.04 €.

Le tableau de synthèse du budget primitif Chaufferie Bois s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 364.04 €	49 364.04 €
Investissement	12 000.00 €	78 941.52 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la Chaufferie Bois

VOTE : 7 pour

- **Budget primitif Commerce Multiservices**

Le poste de dotations aux amortissements est en baisse (les biens sont presque tous amortis). Il est prévu 1 000.00 € pour les charges à caractère général ; en prévision d'investissement, les principales opérations seront la réfection d'un gîte dans le Triandou, l'achat de matériel et l'amélioration de l'éclairage.

Le tableau de synthèse du budget primitif Commerce Multiservices s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 501.86 €	13 501.86 €
Investissement	15 862.54 €	68 137.72 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du Commerce Multiservices

VOTE : 7 pour

- **Budget primitif CCAS**

Les recettes 2016 consistent en le reversement d'un tiers du produit des concessions funéraires, une subvention communale et un solde positif de 1 299.27 €. L'équilibre du budget nécessite un complément de 1 900.73 €

Le tableau de synthèse du budget primitif CCAS s'établirait donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 000.00 €	4 000.00 €

Madame Valcke rappelle que ce n'est pas le conseil municipal qui vote le budget du C.C.A.S.,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention communale de 1 900.73 € au C.C.A.S.

VOTE : 7 pour

- **Budget primitif principal**

Madame Nicole Roche présente dans le détail le budget primitif principal 2016 qui se compose :

A) **de dépenses prévisionnelles de fonctionnement** qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :

- 184 670,00 € de charges à caractère général dont :
 - 14 420,00 € budgétisés pour les fournitures non stockables
 - 22 500.00 € budgétisés pour le déneigement (prévision avec augmentation de 25 %)
 - 2 500.00 € budgétisés pour des redevances de crédit / bail (en vue d'acquiescer sur 4 ans un véhicule)
 - 6 000.00 € budgétisés pour l'entretien des terrains (abattage des arbres près de la table d'orientation et abattage des cyprès du cimetière)
 - 11 000.00 € budgétisés pour l'entretien de bâtiments – contrats vérification extincteurs, installations électriques, câbles chauffants ...
 - 22 000.00 € budgétisés pour l'entretien de voirie (dont réparations de voirie, éclairage public, élargissement du chemin du Laquet, illuminations de Noël...)
 - 24 400.00 € budgétisés pour l'entretien des bois, forêts et pistes forestières
 - 17 000.00 € pour des remboursements de frais à Saint-Colomban : dépenses de fonctionnement pour l'école et la voirie.

Rentrent aussi dans ce chapitre fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances, entretien du matériel roulant, abonnements divers, nettoyage des locaux, taxes...

- 102 260 € de charges de personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein et un emploi saisonnier en juillet août, ainsi que le personnel extérieur au service (charges de personnel de l'école intercommunale et de la voirie pour le déneigement - 23 700.00 €)
 - 202 254.75 € d'autres charges de gestions courante, dont :
 - 13 600.00 € budgétisés pour les indemnités et charges des élus
 - 7 409.02 € budgétisés pour le service incendie -SDIS –
 - 43 000.00 € budgétisés pour la contribution aux organismes – SIRTOM – SIVAV – SAEEM
 - 73 429.41 € budgétisés pour les subventions « de solidarité » (intérêts des emprunts qui doivent être remboursés à St Colomban et Ste Marie de Cuines, depuis la création de la 4c , après signatures des conventions en cours d'élaboration)
-)
- 45 056.32 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et C.C.A.S.)
 - 18 700.00 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé (toutes les subventions aux associations, dont celle à l'office de tourisme)

B) **de recettes prévisionnelles de fonctionnement**

- ventes d'eau (12 500 €),
- concessions dans les cimetières (1 433.34 €),
- autres produits divers (49 214.00 € : location de la source du Pied des Voutes),
- impôts locaux (112 543.00 €),
- attribution de compensation versée par la 4C (427 382.00 €),
- dotation forfaitaire (état) (4 000.00 €),

- revenus des immeubles (21 100.00 €),
- reversement volontaire de 2 500.00 €, par Madame le Maire, de son indemnité de fonction, obligatoirement portée au plafond de son montant à partir du 01/01/2016, alors qu'elle était au plancher en 2015,
- affectation du résultat disponible de l'exercice 2015 (460 364.85 €)

C) **de dépenses prévisionnelles d'investissement** qui comportent :

- 40 000.00 € budgétisés pour des dépenses imprévues d'investissement
- 50 026.16 € budgétisés pour les remboursements d'emprunts (remboursement du capital des emprunts de la commune)
- 52 000.00 € budgétisés pour des immobilisations incorporelles : document d'urbanisme et honoraires maîtres d'œuvre du Bessay, du bâtiment gite-mairie études RTM...
- 200 138.26 € budgétisés pour le capital des emprunts à rembourser à St Colomban et à Ste Marie de Cuines depuis la création de la 4c , après signatures des conventions en cours d'élaboration
- 230 000.00 € budgétisés pour des immobilisations corporelles : 20 000.00 € pour terrains de voirie, 63 500.00 € pour rénovation du clocher de l'église et destruction de l'ancien abri poubelle du chef-lieu, 125 000.00 € pour installations de voirie (chemin communal et réseaux du hameau du Bessay), 5 000.00 € pour les collections et œuvres d'art (restauration de la bannière de l'église et des boîtes de Ste Reine).
- 36 634.72 € budgétisés pour les immobilisations en cours : fin de travaux du Pied des Voûtes et reliquat de la pose des containers

D) **de recettes d'investissement :**

- FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux de 2014, soit 46 436.78 €,
- affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2015 compensant le solde du déficit d'investissement de l'année
- virement de la section de fonctionnement

Le tableau de synthèse du budget primitif 2016 s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 251 749.19 €	1 251 749.19 €
Investissement	616 715.57 €	753 559.94 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif principal

VOTE : 6 pour / 1 abstention (Patricia Valcke)

Sur l'explication de son abstention, Patricia Valcke reconnaît la qualité des explications fournies en séance mais estime ne pas avoir eu suffisamment d'informations au préalable, regrettant que la commission des finances ne se soit réunie qu'une fois et faisant le parallèle avec l'exercice du mandat précédent. Jacqueline Dupenloup rappelle que pour être informé de la vie communale

lorsqu'on est élu, il convient avant tout de participer aux réunions du conseil municipal. Or Patricia Valcke a été absente non excusée lors de 3 conseils municipaux successifs.

8) Centre de gestion : lancement d'une consultation pour l'assurance des risques statutaires des agents

Le Centre de Gestion souhaite lancer une consultation pour l'assurance des communes en cas d'incapacité de travail des agents. Cette consultation n'engageant pas la collectivité à une adhésion ultérieure,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

MANDATE le centre de gestion pour solliciter pour son compte une tarification dans le cadre d'un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires des agents

9) Questions diverses

- Maison du Tourisme : budget non encore voté (pas de quorum lors de la dernière réunion). Les statuts de l'O.T. ne prévoient pas l'entrée des 3 élus de St Alban au sein du Comité de Direction ; ces derniers n'ont donc pas capacité à prendre part aux décisions. La majorité du conseil regrette cet état de fait et s'interroge sur la possibilité de subventionnement de la Maison du Tourisme par la commune de St Alban, la convention liant les 2 communes étant arrivée à son terme au 31 mars 2016.

Jacqueline Dupenloup informe les conseillers municipaux que lors de la réunion du comité de direction de la Maison du Tourisme, le 2 février 2016, elle a fait remarquer que le poste de responsable de structure (niveau 2.3) devrait faire l'objet d'un appel à candidature.

- Alpage du Merlet : une réunion de travail des conseillers municipaux sur l'exploitation des communaux du Merlet est programmée le mercredi 13 avril, à 20.00 en mairie.
- La 4C : l'amendement porté par Christian Rochette, pour le maintien de la carte des communautés de communes de Maurienne, a été adopté par 30 voix lors de la consultation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Le Préfet doit maintenant proposer son projet de périmètre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire demande si des questions subsistent au sein du conseil municipal. Aucune question n'étant posée, la parole est donnée au public.

Claude Gauterin intervient sur l'intérêt qu'il y aurait à consulter les fournisseurs d'électricité pour des achats groupés par secteur ou hameau de la commune.

La séance est levée à 21 h 00.